

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 mars 2022

19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002855-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

GF/SP

N° 002855

Cofinancement -
Création d'un nouvel
accueil de loisirs
sans hébergement
(ALSH) dans le
quartier de Saint-
Michel

Affiché le :

Le mardi 22 mars 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

ABSENTS EXCUSÉS : M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Elhadji NDIOUR est nommé(e) Secrétaire.

Considérant, la délibération 2812 du 25 janvier 2022, validant la création d'un nouvel ALSH dans le quartier Saint-Michel,

Les services de l'État, dans le cadre de ses critères et de ses calculs de l'aide dans le cadre de la DETR, a demandé à la commune de revoir son plan de financement.

À ce titre, madame le Maire propose de solliciter, sur une base finançable de 1 540 000 € HT finançable, l'État dans le cadre de la DETR à hauteur de 295 470 €

Madame le maire propose de valider le plan de financement suivant :

VOTES POUR : 27

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION CREATION D'UN NOUVEL ALSH QUARTIER SAINT MICHEL APT (document modifiable)

Accusé de réception en préfecture
 084-218400034-20220325-002855-DE
 Date de télétransmission : 25/03/2022
 Date de réception préfecture : 25/03/2022

DÉPENSES				RESSOURCES (en fonction du montant de la dépense plafonnée en HT)		
Coût global prévisionnel de l'opération		Montant prévisionnel HT de la dépense subventionnable = montant de la dépense plafonnée		Ressources	Montant (HT) (*)	Taux (%) (*)
Nature des dépenses	Montant (HT)					
Maîtrise d'œuvre	132 050,00 €	MONTANT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE (DEPENSE PLAFONNEE) : - jusqu'à 400 000 € non plafonné - entre 400 000 et 700 000 € : dépenses plafonnées à 400 000 € - entre 700 000 et 2 500 000 € : dépenses plafonnées à 700 000 €		DETR	295 470,00 €	42,21%
				S/total financement État (HT)	295 470,00 €	42,21%
Études complémentaires	12 250,00 €			REGION SUD (sur une base 428 000€)	194 530,00 €	27,79%
				S/total financement hors Etat (HT)	194 530,00 €	27,79%
Travaux ou acquisitions	1 395 700,00 €			Ville d'Apt + CAF	210 000,00 €	30,00%
				Participation du maître d'ouvrage (**)	210 000,00 €	30,00%
COÛT GLOBAL PREVISIONNEL (€ HT)	1 540 000,00 €	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE (DEPENSE PLAFONNEE) :	Montant	TOTAL RESSOURCES (= TOTAL DÉPENSE PLAFONNÉE)	700 000,00 €	
		(exemple 400 000 €)	700 000,00 €			

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

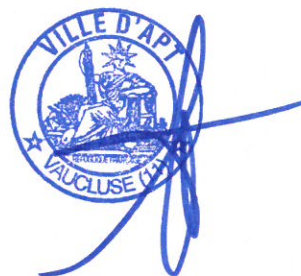
Approuve, le projet de la création d'un nouvel ALSH dans le quartier de Saint-Michel,

Accusé de réception en préfecture : 084-218400034-20220325-002855-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception en préfecture : 25/03/2022

Sollicite l'État dans le cadre de la DETR à hauteur de 295 470 €
Autorise Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002855-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

